



# Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des bureaux d'études n° 179 Février 2020

La réunion de négociation de la CPPNI s'est tenue le 30 janvier 2020. La CGT a signé l'accord relatif à la sécurisation des parcours professionnels des acteurs syndicaux. Il doit permettre aux porteurs de « *mandats lourds* », c'est-à-dire ceux qui ont été élus délégués du personnel ou au comité d'entreprise et délégué syndicaux des années passées et qui ont perdu leur mandat du fait du Comité Social et Economique, d'avoir une formation prise en charge par l'OPCO.

La CGT a aussi signé un accord lié à la reconversion ou la promotion par alternance, dit « *Pro A* ». Il s'agit d'un dispositif remplaçant la période de professionnalisation beaucoup plus restrictive. Cet accord doit permettre aux salariés de la branche, ayant un diplôme infra licence, d'obtenir un Bac+3 ou plus. Dans ce cadre, une liste de certification liant Contrat de Qualification Professionnel (CQP) et Interprofessionnel au regard des métiers de la branche a été établie.

Cette loi a mis en avant un critère important pour que les certifications visées par la branche soient prises en considération : « *mutation de l'activité et risque d'obsolescence des compétences* ». Sept métiers ont ainsi été identifiés et près de 200 certifications figurent en annexe de l'accord.

La prise en charge au titre des coûts pédagogiques se fera à hauteur de 11 euros de l'heure et de 20 euros pour tous les CQP de branche. La prise en charge, au titre de la rémunération, est plafonnée à 3750 euros, dans le respect du coût moyen de péréquation.

C'est bien sûr à nous de faire vivre cet accord dans les entreprises, notamment dans les Comités Sociaux et Economiques.

Rappelons, la CGT a signé cet accord, nous avons donc la responsabilité quant à sa mise en application.

Plusieurs négociations devraient se dérouler ce semestre, dont la renégociation de l'annexe enquêteur. La CGT travaille actuellement à construire des propositions.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *BI BE* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**